

Cote G aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de la demande de dispense de consanguinité au 4^e degré entre Pierre François LAMY et Marie Angélique LAMY À PROST, dressé le 4 octobre 1754 par le vicaire de Morez, NICOD

Images DSC01660 à DSC01667 de Roger Bailly Salins

Résumé

Suppliant : Pierre François LAMY, âgé d'environ 40 ans, de la Doye hameau de la paroisse de Morez, diocèse de Saint-Claude

Suppliante : Marie Angélique LAMY À PROST âgée de 21 ans, de la Doye hameau de la paroisse de Morez, diocèse de Saint-Claude

Témoins : Jacques RUFFET BONCORPS de la Doye, forgeron et cloutier, âgé d'environ 65 ans, cousin des parties. Il ne savait pas signer.

Claude Alexis MALFROY, maître horloger de Morez y demeurant, âgé d'environ 26 ans et parent des parties. Il a signé.

Louis REVERCHON, cordonnier de Morez y demeurant, âgé de 32 ans. Il n'était pas parent des parties. Il a signé *Loüis Reverchon*.

Claude Alexis CLEMENT, habitant de Morez, âgé d'environ 50 ans, pas parent des parties. Il a signé.

L'arbre généalogique

	Souche	
frere		Seur
Ferdinand MALFROY	1 ^{er} Degré	Agnès MALFROY mariée à Jean PROST FIN
//		//
Claude MALFROY	2	Pierre PROT FIN.
//		//
Denise MALFROY mariée à Claude Alexis LAMY À PROST	3	Marguerite PROST FIN mariée à Jean Baptiste LAMY
//		//
Marie Angélique LAMY À PROST dont il s'agit.	4	Pierre François LAMY dont il s'agit.